Image not found or type unknown

faire un desaveu d'adoption

Par **bernard12**, le **03/04/2010** à **14:36**

Bonjour,
J'ai adopté la fille de mon ex-femme,adoption simple,depuis j'ai divorcé,ma fille qui a maintenant 20ans ne me parle plus,ne me donne pas de nouvelles,rien.Je suis bon à payer,puis-je faire annuler cette adoption?Je précise que j'ai aussi élevé cette petite pendant 18ans,ce n'est donc pas un acte irréfléchi de vouloir annuler cette adoption mais juste de l'écoeurement au vu de sa conduite.
Merci de vos réponses.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés